

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I-279

présenté par

M. Nury, M. Brigand, Mme Corneloup, M. Dive, M. Boucard et M. Liger

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 39, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.